

Saint-Priest-
Bramefant

Aménagement du secteur nord

entre Pont-du-Château et Saint-Priest-Bramefant

Dossier de concertation publique - 2024



Rivière Allier

Pont-du-Château

LE PROJET EN QUELQUES CHIFFRES



33 PARTENAIRES

institutionnels et associatifs impliqués dans le projet - ainsi que 89 exploitants agricoles concertés



9 400 000 € TTC

de budget - études, acquisitions foncières et travaux (valeur 2019)



3 MÈTRES

de largeur circulaire - pour tous les modes doux mais aussi pour les ayants-droits (exploitants agricoles, riverains...)



48 KILOMÈTRES

environ - depuis les portes du Grand Clermont à Pont-du-Château jusqu'à Saint-Priest-Bramefant, avant de poursuivre dans le département de l'Allier



9 BOÎTES

de curiosité - par le collectif d'artistes du Laboratoire d'Humanité



7 FRANCHISSEMENTS

d'affluents de la rivière Allier : l'Artière, la Morge, le Bellon, le Mardanson, le Glaran, le Buron et le Coursac



4 PARTENAIRES

financiers en appui du Département du Puy-de-Dôme : Région Auvergne-Rhône-Alpes, Clermont Auvergne Métropole, la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans, la communauté de communes Entre Dore et Allier, la communauté de communes Plaine Limagne



10 COMMUNES TRAVERSÉES

Pont-du-Château, Les Martres-d'Artière, Joze, Saint-Laure, Maringues, Luzillat, Limons, Mons, Mariol, Saint-Priest-Bramefant



Retrouvez le détail des objectifs et des modalités de cette concertation dans le livret « Présentation du projet » joint à ce document.

Le cadre réglementaire

Pour réaliser l'aménagement de la Via Allier, le Département doit obtenir diverses autorisations administratives (environnementale, permis d'aménager...) ainsi qu'une déclaration d'utilité publique.

- Une étude d'impact va être menée dans le cadre du processus d'évaluation environnementale et sera portée à la connaissance du public préalablement à l'autorisation environnementale.
- Une demande de déclaration d'utilité publique, également sous forme de dossier consultable par le public, sera formulée par le Département.

Ces procédures réglementaires donneront lieu à une enquête publique unique (regroupant l'ensemble des procédures) dans le courant de l'année 2025.

LE TRACÉ



L'ensemble du tracé vous est détaillé sous forme de carte dans le tiré joint au dossier de concertation.

Le tracé est présenté du sud au nord, en cinq parties qui ont été déterminées au lancement des études de définition : elles correspondent aux points de raccordement à ses extrémités pour assurer la continuité de l'itinéraire Via Allier, respectivement aménagé par le Pôle d'équilibre territorial et rural du Grand Clermont **à partir de Pont-du-Château en direction du sud et par Vichy Agglomération dans l'Allier à partir de Saint-Yorre en direction du nord.**

Le tracé préférentiel, validé en comité de pilotage fin 2019, **a servi de base pour la concertation avec les exploitants agricoles**, menée en 2021 et 2022 avec l'accompagnement de la Chambre d'Agriculture.

Ce tracé ainsi que les variantes proposées par les exploitants ou les communes ont fait l'objet d'une analyse comparative appuyée notamment sur les données environnementales.

Un partage de cette analyse avec l'ensemble des exploitants agricoles a eu lieu fin 2022 en présence d'élus du Département, des maires et de la Chambre d'Agriculture.

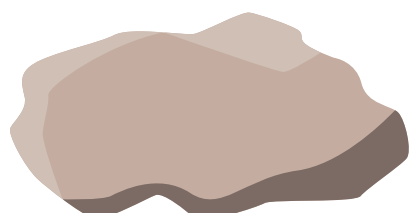
Le comité de pilotage (rassemblant les partenaires financiers du projet) a retenu le tracé de la Via Allier secteur nord entre Pont-du-Château et Saint-Priest-Bramefant, **tracé que l'Assemblée départementale a confirmé par délibération le 27 juin 2023.**

L'itinéraire chemine à travers des espaces naturels et agricoles plus ou moins proches de la rivière Allier.

Dans ces espaces, le tracé utilise pour l'essentiel des voies communales, des chemins ruraux, des chemins d'exploitation et des sentiers créés par l'usage. Seules quelques jonctions seront à créer pour obtenir une continuité, ainsi que des élargissements de chemins ou de routes départementales. L'itinéraire traverse la plupart des bourgs des communes concernées par le tracé : Pont-du-Château, Joze, Maringues, Luzillat, Limons. La présence de l'eau est perceptible à la fois avec le franchissement ou la proximité d'affluents de l'Allier et avec le petit patrimoine en lien avec les usages de l'eau : fontaines, abreuvoirs, lavoirs.

L'ENVIRONNEMENT DU PROJET

- **Environnement et paysages**
ZNIEFF (Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique), Natura 2000, zones humides, captages d'alimentation en eau potable (AEP)...
- **Risques naturels et technologiques**
Risque d'inondation par crue de l'Allier ou de ses affluents, risque minier.
- **Études réglementaires**
Prestataires externes, diagnostic agricole établi par la Chambre d'Agriculture.
- **Approches complémentaires**
Arpentage du CAUE, cabinet de curiosités du Laboratoire d'Humanité.



LES PARTIES

Partie 1 – Pont-du-Château - Joze

Le tracé débute en rive gauche de l'Allier, au niveau du stade des Vortilles, qui permet la continuité d'itinéraire avec la partie centrale de la Via Allier, aménagée par le Pôle d'équilibre territorial et rural du Grand Clermont entre Pont-du-Château et Authezat.

Cheminant en voie partagée avec la circulation automobile dans les rues de Pont-du-Château,

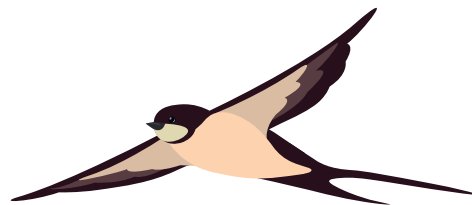
l'itinéraire emprunte ensuite des chemins pour rejoindre les boisements du bord d'Allier. Il s'élève puis descend vers l'étang des Martailles, en passant sous l'A89. Le franchissement de l'Artière se fera grâce à une nouvelle passerelle, **avant de poursuivre jusqu'à l'entrée sud de Joze.**



Points d'intérêt : Pont-du-Château (ville-étape de la Via Allier, histoire de la batellerie sur l'Allier, espace de loisirs en bord de rivière, pont sur l'Allier...), étang des Martailles, étang des Couleyras.

Partie 2 – Joze - Maringues

Après le passage dans le bourg de Joze, le tracé chemine entre les parcelles agricoles, le site d'exploitation de carrières et les plans d'eau des anciennes gravières. Il s'éloigne ainsi de l'Allier **pour rejoindre l'un de ses affluents, la Morge.**



Points d'intérêt : bords d'Allier et constructions en galets alluvionnaires à Joze, anciennes carrières remises en eau et bords de Morge jusqu'à Maringues.

Partie 3 – Maringues - Limons

Le tracé parcourt le centre historique de Maringues, au pied des tanneries en bord de Morge, puis remonte pour traverser la RD 1093 et rejoindre le hameau des Goslards.

Le franchissement de la Morge s'effectue vers le lieu-dit Sanat, pour rejoindre le hameau de Vialle.

Passant ensuite par Luzillat, l'itinéraire traverse le hameau des Moussouves en direction de Limons.



Points d'intérêt : patrimoine bâti de Maringues, dont les anciennes tanneries et le pont dit « des Fainéants », bords de Morge et bords d'Allier, ancien quartier de bateliers de Vialle à Luzillat et petit patrimoine à Limons.



Partie 4 - Limons - Mons

L'itinéraire traverse **le bourg de Limons** puis le hameau de Port de Ris sur **la commune de Mons**.



Points d'intérêt : accès à Puy-Guillaume, ville-étape de la Via Allier, par le pont de Limons, espace naturel sensible du Bec de Dore.



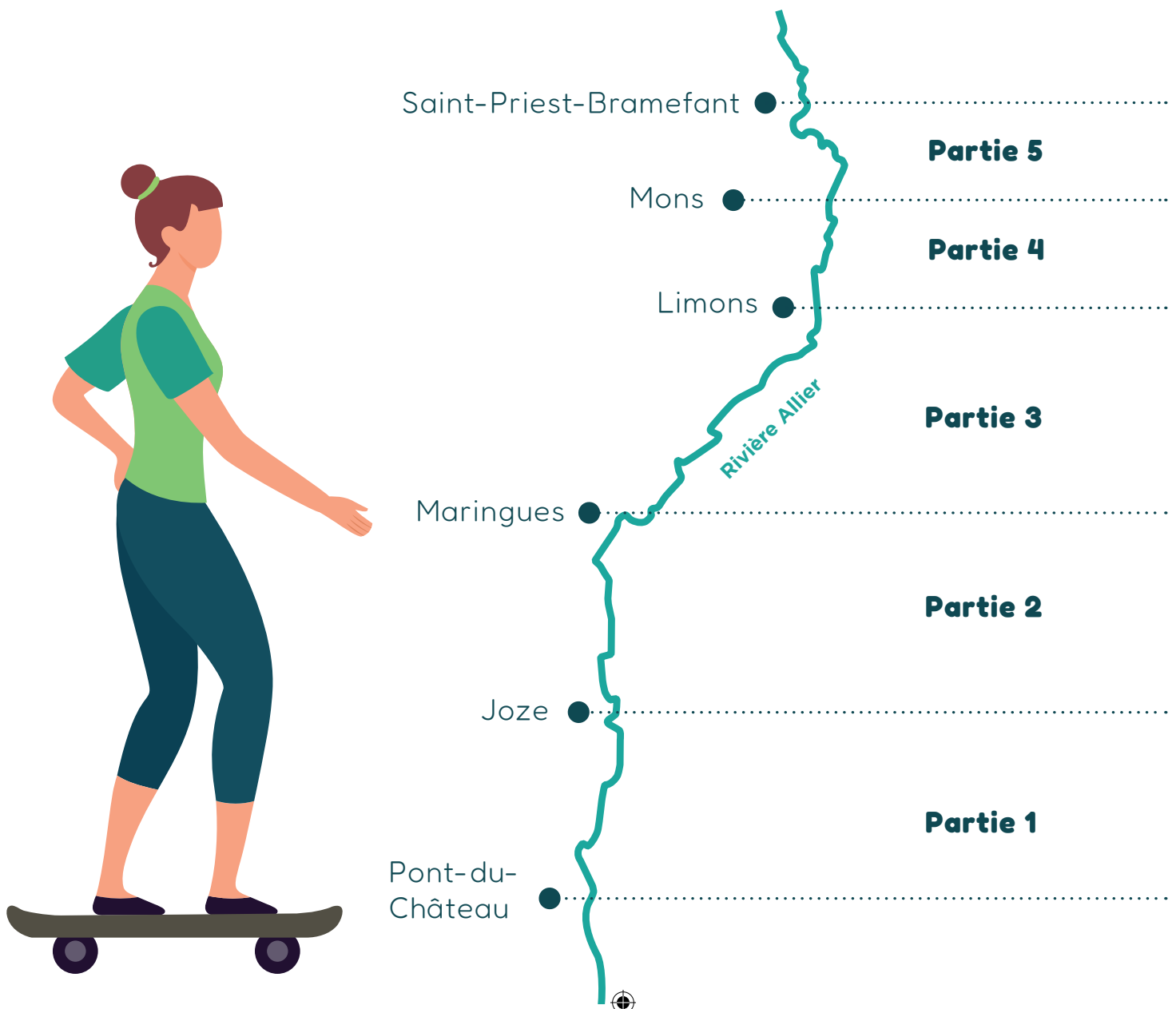
Partie 5 - Mons - Saint-Priest-Bramefant

L'itinéraire passe dans le département de l'Allier sur une partie non urbanisée du territoire de **la commune de Mariol**, revient dans le département du Puy-de-Dôme sur la commune de Saint-Priest-Bramefant et franchit le ruisseau du Buron.

Après le franchissement du ruisseau du Coursac et le passage sous le contournement sud-ouest de Vichy, le tracé puydômois prend fin à la jonction avec **la commune de Saint-Yorre à l'entrée de la base de loisirs**.



Points d'intérêt : méandres de l'Allier, ruisseau du Buron, châteaux à Saint-Priest-Bramefant, vue sur les monts du Forez.



APRÈS LA CONCERTATION



Bilan de la concertation



Étapes à venir



Calendrier prévisionnel du projet

Comment participer à la concertation ? Où s'informer ?

- Grâce au présent **dossier de concertation**.
- Sur le site internet du Département du Puy-de-Dôme : **www.puy-de-dome.fr**, rubrique Via Allier.
- Avec **l'exposition itinérante**, mise à disposition des communes à leur demande.

Comment s'exprimer et contribuer ?

- Lors de **la réunion publique** dont la date sera communiquée ultérieurement.
- En envoyant un mail à l'adresse suivante : **projetviaallier@puy-de-dome.fr**
- En adressant un courrier au Président du Conseil départemental à l'adresse suivante :
Conseil départemental du Puy-de-Dôme
Hôtel du Département
24 rue Saint-Esprit
63000 CLERMONT-FERRAND

Comment suivre le projet après la phase de concertation ?

- Sur le site internet du Département du Puy-de-Dôme : **www.puy-de-dome.fr**, rubrique Via Allier.
- En consultant **le bilan de concertation** qui synthétisera les contributions du public, des mesures jugées nécessaires par le maître d'ouvrage pour répondre aux enseignements que celui-ci tire de la concertation. Il sera rendu public et disponible sur ce même site internet.
- En consultant **le dossier qui sera mis à l'enquête publique** en 2025.
- En venant à l'une des **permanences** qui seront organisées par le commissaire-enquêteur dans le cadre de l'enquête publique.



Le Département du Puy-de-Dôme s'engage à :

- Poursuivre les échanges avec tous les acteurs du territoire tout au long de la mise en œuvre du projet.
- Poursuivre le dialogue avec vous et l'ensemble des parties prenantes du territoire jusqu'à la mise en service de l'aménagement de notre Via Allier.



Les points d'attention sur lesquels nous serons vigilants tout au long du projet :

1 Franchissements

De nombreux ouvrages d'art font partie intégrante de la Via Allier (franchissement en l'état, modification de l'ouvrage pour sécuriser la traversée, installation de passerelle).

2 Conditions de circulation et respect de l'activité agricole pour une cohabitation en harmonie

La Via Allier cohabitera avec l'activité agricole en :

- Favorisant le partage des circulations entre agriculteurs et usagers.
- Valorisant les productions locales.

3 Aires de services

Plusieurs aires de services sont prévues, en concertation avec les communes concernées.

Acquisitions foncières

Le Département procédera aux acquisitions foncières des emprises privées strictement nécessaires au projet.

Via Allier

la voie douce de notre territoire

PUY-DE-DÔME

🔍 TOUTES LES INFOS SUR :
puy-de-dome.fr/territoires/via-allier

✉ UNE QUESTION ?
projetviaallier@puy-de-dome.fr

RE CONCEPTION : RÉSONANCE PUBLIQUE ; CRÉDIT ILLUSTRATIONS : FREEPIK